

# Mise en œuvre de la Directive Inondation

---



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Nord Pas-de-Calais

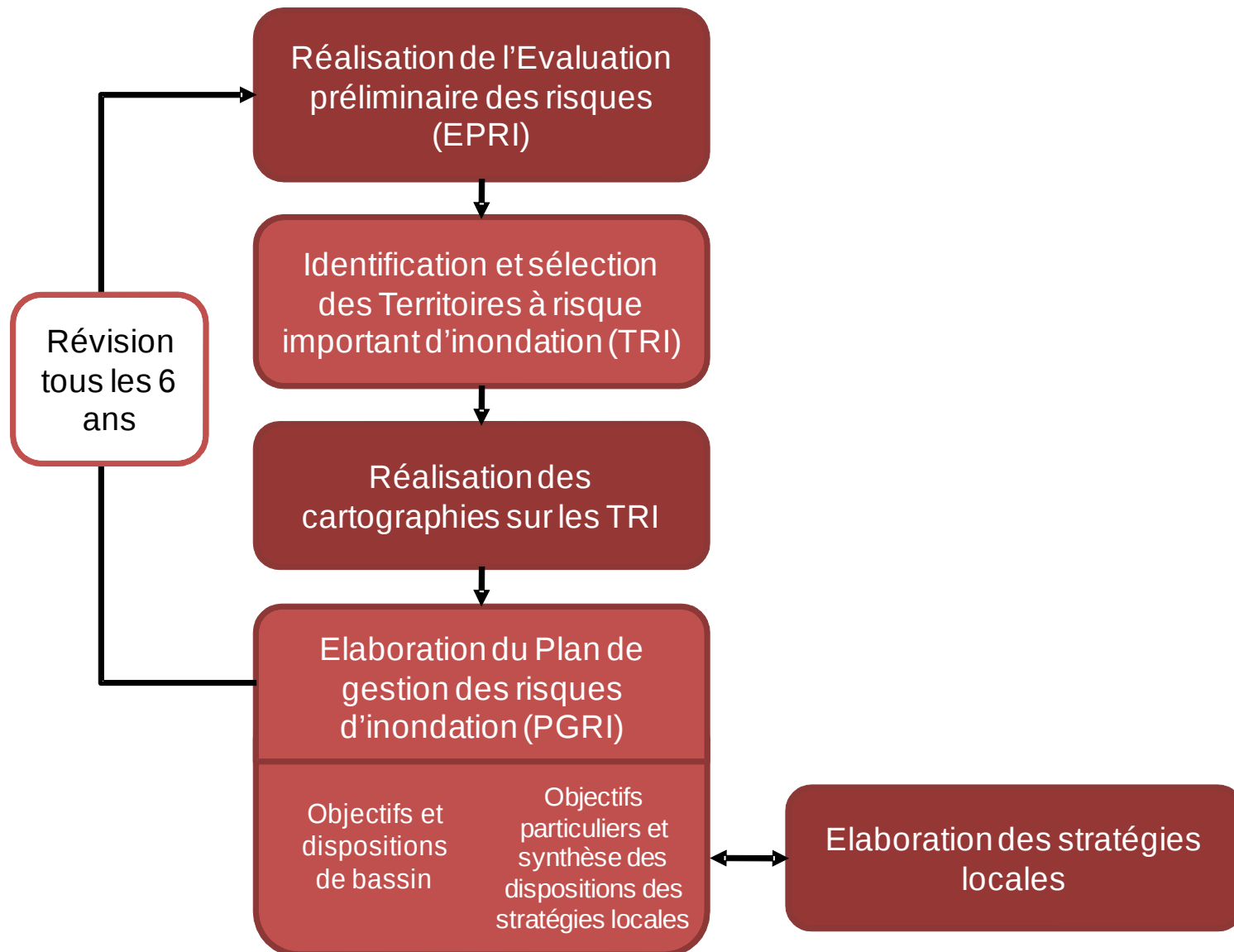
[www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr)

# Mise en œuvre de la Directive Inondation

- **La Directive Inondation**
- Cartographies
- Plan de gestion du risque inondation
- Stratégies locales

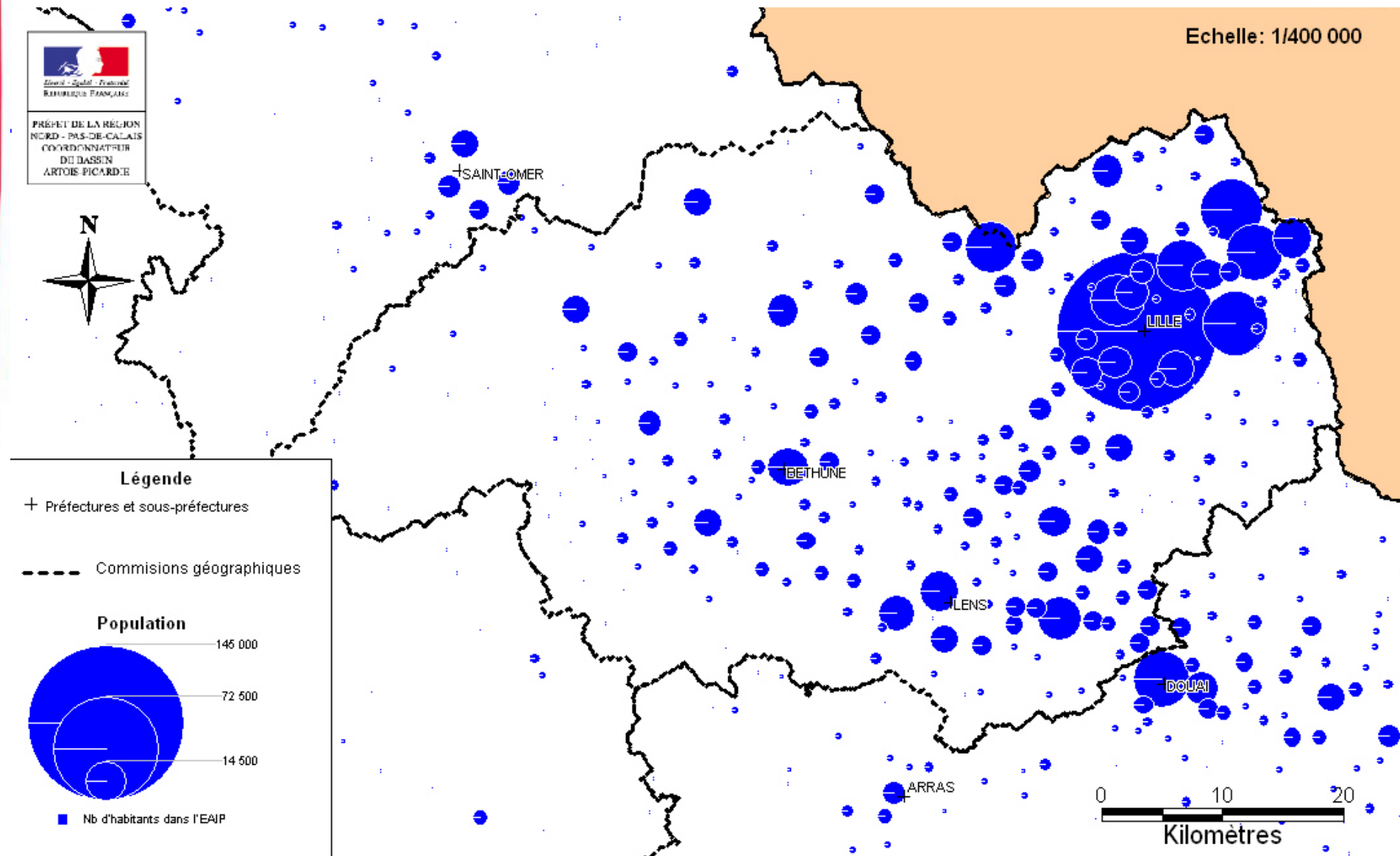


# La Directive Inondation



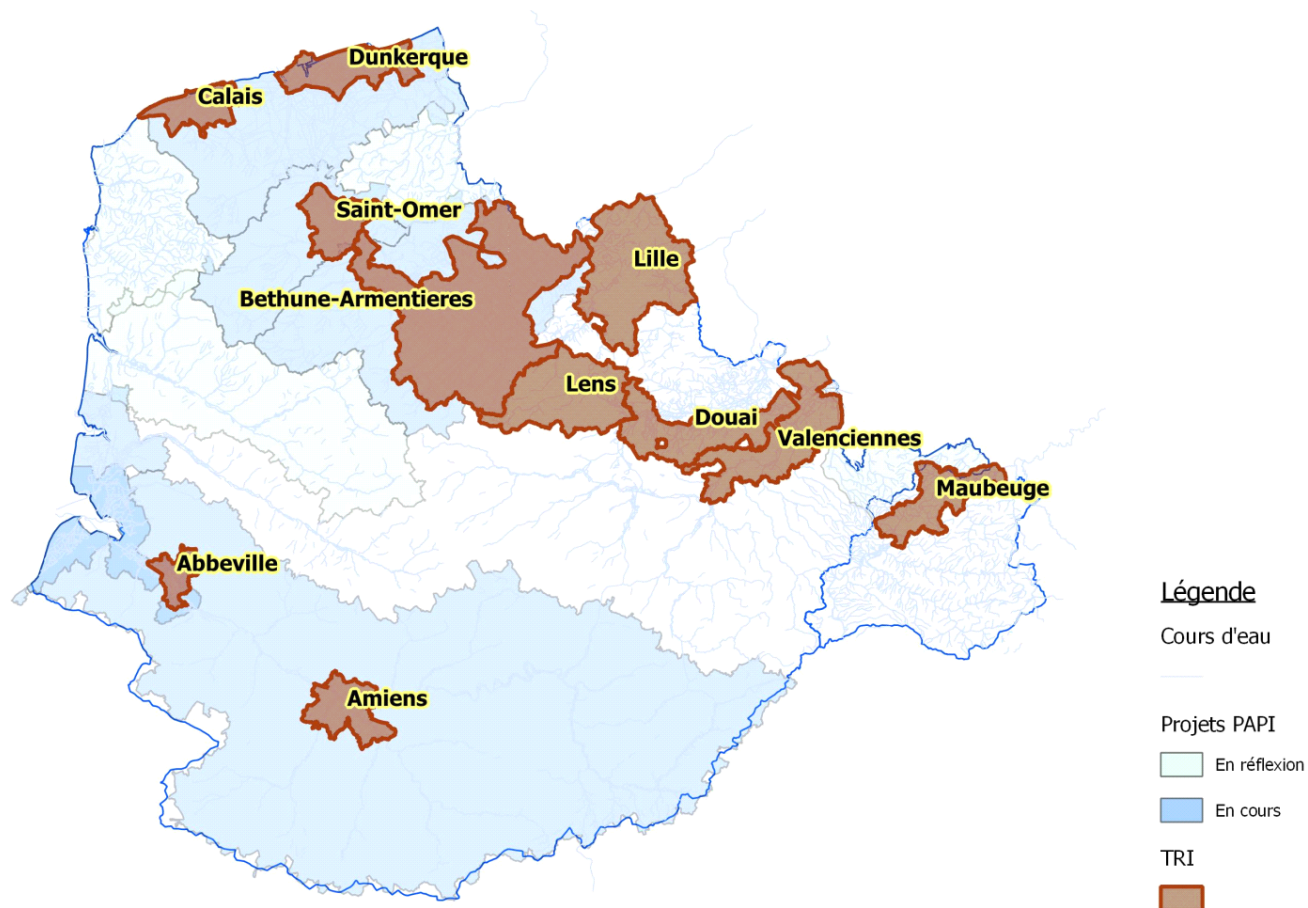
# Évaluation préliminaire des risques d'inondation

## Nombre d'habitants dans EAIP cours d'eau



# Territoires à Risque Important d'inondation

- 11 territoires à risque important d'inondation (**TRI**) dans le bassin Artois Picardie, dont les TRI de **Lille** et **Lens**.



# Territoires à Risque Important d'inondation

## ■ TRI de Lille

- Débordement de cours d'eau de la Lys, la Marque et de la Deûle.

- 56 communes, toutes sur le territoire du SAGE Marque-Deûle

Anstaing, Avelin, Baisieux, Bondues, Bousbecque, Capinghem, Chéreng, Comines, Croix, Emmerin, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Gruson, Hallennes-lez-Haubourdin, Halluin, Haubourdin, Hem, La Madeleine, Lambersart, Lannoy, Leers, Lesquin, Lezennes, Lille, Linselles, Lompret, Loos, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Baroeul, Marquette-lez-Lille, Mons-en-Baroeul, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Noyelles-les-Seclin, Quesnoy-sur-Deûle, Ronchin, Roncq, Roubaix, Saily-lez-Lannoy, Saint-André-lez-Lille, Santes, Seclin, Sequedin, Templemars, Toufflers, Tourcoing, Tressin, Vendeville, Verlinghem, Villeneuve-d'Ascq, Wambrechies, Wasquehal, Wattignies, Wattrelos, Wervicq-Sud, Willems

- 43,6 % de la population potentiellement vulnérable aux inondations.

## ■ TRI de Lens

- Débordement de cours d'eau de la Deûle et du canal de Lens.

- 47 communes, toutes sur le territoire du SAGE Marque-Deûle

Auby, Bauvin, Esquerchin, Flers-en-Escrebieux, Lauwin-Planque, Ostricourt, Provin, Thumeries, Wahagnies, Ablain-Saint-Nazaire, Angres, Annay, Avion, Bénifontaine, Billy-Montigny, Bois-Bernard, Carvin, Courcelles-lès-Lens, Courrières, Dourges, Drocourt, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Evin-Malmaison, Fouquières-lès-Lens, Givenchy-en-Gohelle, Harnes, Hénin-Beaumont, Hulluch, Leforest, Lens, Libercourt, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Méricourt, Meurchin, Montigny-en-Gohelle, Noyelles-Godault, Noyelles-sous-Lens, Oignies, Pont-à-Vendin, Rouvroy, Sallaumines, Souchez, Vendin-le-Vieil, Wingles

- 43,3 % de la population potentiellement vulnérable aux inondations.

# Mise en œuvre de la Directive Inondation

- La Directive Inondation
- **Cartographies**
- Plan de gestion du risque inondation
- Stratégies locales



# Cartographies

## Élaboration

- **Objectif** : Affiner la connaissance de l'exposition des enjeux aux inondations en vue de réaliser des Plans de Gestion des Risques d'Inondations, et de fixer les objectifs des Stratégies Locales.
- Pour chaque TRI : 5 cartes à produire
  - 3 cartographies des **surfaces inondables** sur les événements
    - Fréquents ( $T < 30$  ans)
    - Moyens ( $100 < T < 300$  ans)
    - Extrêmes ( $T > 1000$  ans)
  - 1 cartographie de **synthèse**
  - 1 cartographie des **risques** (croisement de la synthèse avec les enjeux)





# Cartographies

## Association et consultation

- Des ateliers territoriaux sur chacun des TRI sont organisés pour échanger, concerter et recueillir les remarques des collectivités avant la concertation officielle.

Amiens	08/10	Maubeuge	12/11
Abbeville	08/10	Béthune-A.	15/11
Dunkerque	31/10	<b>Lens</b>	<b>19/11</b>
Saint-Omer	05/11	Douai	26/11
Calais	08/11	Valenciennes	27/11
		<b>Lille</b>	

- Le préfet de région transmet pour avis le projet de carte et le rapport d'accompagnement aux collectivités et aux EPTB concernés.

**Consultation du 01/12/2013 au 31/01/2014.**

# Cartographies

## Association et consultation

- **Consultation du 01/12/2013 au 31/01/2014.**
- Les cartes et le rapport seront consultables sur le site Internet de la DREAL Nord Pas-de-Calais.
  - <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Cartographie-Directive-Inondation-Bassin-Artois-Picardie->
  - Identifiant : cdi-npdc
  - Mot de passe : c5d9i6n2pdc
- Objectif d'approbation des cartographies par le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois Picardie : **mars 2014.**

# Mise en œuvre de la Directive Inondation

- La Directive Inondation
- Cartographies
- **Plan de gestion du risque inondation**
- Stratégies locales



# Plan de gestion des risques d'inondation

## Contenu

- La directive Inondation offre un **cadre opérationnel** à la politique de gestion des inondations.
- Une stratégie nationale identifie les **orientations prioritaires** :
  - Augmenter la sécurité des populations exposées ;
  - Stabiliser sur le court terme et réduire sur le moyen terme le coût des dommages potentiels liés aux inondations ;
  - Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.
- Cette stratégie est déclinée à l'échelle du bassin Artois Picardie dans un **Plan de gestion des risques d'inondation** (PGRI)

# Plan de gestion des risques d'inondation

## Élaboration

- **Phase 1 : Dossier initiateur**

Cerner les grands objectifs qui se dessinent au vu des caractéristiques et du diagnostic du bassin, ainsi que des types de TRI présents.

**Des entretiens sont menés avec les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau et ainsi que les porteurs de PAPI et de stratégie locales (SMAGE Aa, SYMSAGEL, AMEVA, SMCO, PNR Scarpe Escaut ...)**

Objectif : **décembre 2013**

- **Phase 2 : Élaboration du plan de gestion** en association avec les parties prenantes

Objectif : consultation de la Commission Inondation de Bassin en **juin 2014**



# Mise en œuvre de la Directive Inondation

- La Directive Inondation
- Cartographies
- Plan de gestion du risque inondation
- **Stratégies locales**



# Stratégies locales

## Contenu

- La « stratégie locale » est la déclinaison à l'échelle appropriée de la stratégie nationale et du PGRI.
- Elle est élaborée **conjointement** par l'Etat et les collectivités concernées.
- Elle comporte :
  - La synthèse de l'**évaluation préliminaire des risques d'inondation** dans son périmètre ;
  - Les **cartes** pour le ou les TRI inclus dans son périmètre ;
  - Les **objectifs** fixés par le PGRI pour le ou les TRI inclus dans son périmètre ;
  - Les **dispositions** à l'échelle de son périmètre.



# Stratégies locales

## Contenu

- Les dispositions abordent notamment les volets :
  - **Prévention des inondations** au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (volet inondation du SDAGE)
  - **Surveillance**, prévision et information sur les phénomènes d'inondation
  - **Réduction de la vulnérabilité** des territoires face aux risques d'inondation
  - **Information préventive**, éducation, résilience et conscience du risque
- Exemple de contenu d'une stratégie locale
- Objectif : Caractériser et gérer le risque lié aux installations à risque en zones inondables
  - Disposition : Identifier les installations potentiellement génératrices d'un sur-aléa technologie, industriel ou nucléaire.



# Stratégies locales

## Quelle gouvernance ?

- Seule une **construction partagée** des objectifs et dispositions permettra d'obtenir la cohérence nécessaire.
- Une **structure porteuse** de la stratégie locale est chargée de mettre en cohérence, de coordonner et d'animer localement la démarche.
- Structure à privilégier : collectivité (ou groupement de collectivités) qui englobe le périmètre de la stratégie avec une légitimité dans le domaine de la gestion du risque inondation, de l'aménagement ou de l'urbanisme.
- **Cette fonction est à distinguer de la maîtrise d'ouvrage des opérations liées à déclinaison opérationnelle de la stratégie locale.**



# Stratégies locales

## Calendrier d'élaboration

- Septembre 2014
  - Le préfet coordonnateur de bassin arrête la **liste des stratégies locales**, leurs périmètres, leurs objectifs et délais d'élaboration.
  - Le préfet de département arrête la **liste des parties prenantes** dans l'élaboration.
- 2016
  - Le préfet de département, après avis du préfet coordonnateur de bassin, approuve la **stratégie locale** et la met à disposition du public.



# Stratégies locales

## Structures porteuses identifiées

TRI	Porteur de stratégie
Abbeville Amiens	AMEVA
Saint-Omer	SmageAa
Béthune - Armentières	SYMSAGEL
Valenciennes	Futur SM Sage Escaut
Dunkerque Calais	Lieu de gouvernance : CLE du SAGE Delta de l'Aa SMCO ?
Douai	PNR Scarpe Escaut (sous réserve)
Maubeuge	Porteur non déterminé
<b>Lille</b>	<b>Porteur non déterminé</b>
<b>Lens</b>	<b>Porteur non déterminé</b>



# Merci de votre attention

